

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 novembre 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3522)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N° CF74

présenté par

M. Taché, Mme Bagarry, Mme Cariou, M. Chiche, Mme Yolaine de Courson, Mme Forteza,  
Mme Gaillot, M. Julien-Laferrière, M. Nadot, M. Orphelin, Mme Tuffnell et M. Nilor

-----

**ARTICLE 5****ÉTAT B****Mission « Cohésion des territoires »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>Autorisations d'engagement suppl. ouvertes</b>	<b>Autorisations d'engagement annulées</b>	<b>Crédits de paiement suppl. ouverts</b>	<b>Crédits de paiement annulés</b>
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0	0	0
Aide à l'accès au logement	0	0	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	-9 000 000	0	-19 099 807
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0	0	0
Interventions territoriales de l'État	0	-1 412 428	0	-1 441 467
Politique de la ville	0	-94 358	0	-1 094 358
<b>TOTAUX</b>	0	-10 506 786	0	-21 635 632
<b>SOLDE</b>		+10 506 786		+21 635 632

---

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à refuser les annulations d'engagement et crédits de paiement et de les redéployer sur le programme « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » afin d'amplifier l'effort en faveur de l'humanisation et de l'adaptation des centres d'hébergement et des accueils de jour.

La crise sanitaire actuelle a montré l'inadaptation de certains lieux d'accueil et d'hébergement au confinement, à la mise en œuvre des mesures de protection sanitaire pour les personnes accueillies et les salariés et bénévoles qui les accompagnent (hébergement trop collectif, absence de chambre individuelle, promiscuité dans les accueils de jour...). Plus structurellement, le développement ces dernières années de dispositifs de mise à l'abri peu qualitatif porte atteinte au respect du droit des personnes et au principe de continuité de la prise en charge : hébergement dans des chambres partagées ou des dortoirs, hébergement à la nuitée, remise à la rue le matin, peu ou pas d'alimentation, absence ou faiblesse de l'accompagnement social, etc. Ces enseignements justifient la relance d'un plan d'investissement pour l'humanisation et l'adaptation des structures ainsi que l'élargissement de l'humanisation aux accueils de jour (seuls les accueils de jour accolés à un centre d'hébergement peuvent aujourd'hui bénéficier de ces crédits).

France Relance prévoit d'affecter 10 millions d'euros à l'humanisation des structures, qui viennent compléter les crédits de l'ANAH (8 millions d'euros fixés dans le PLF 2020). Au regard du nombre de projets d'humanisation en cours et des besoins existants, un plan de relance ambitieux et pérenne de l'humanisation est nécessaire pour garantir la qualité de l'hébergement et de l'accompagnement des personnes, ainsi que l'extension de ces crédits aux accueils de jours.